



Devis dentaire signe chez le chirurgien dentiste

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai signé chez mon chirurgien dentiste et chez mon dentiste des devis pour la pose d'implants, après mûre réflexion, j'ai pris la décision de ne pas faire cette intervention car trop de risques...

Peux-ton annuler un devis signé, sinon qu'elle sont les clauses d'annulation...

Je vous remercie de votre réponse

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Peux-ton annuler un devis signé, sinon qu'elle sont les clauses d'annulation...

Malheureusement non vous ne pouvez pas l'annuler car un devis signé est un contrat. La seule solution est de trouver un arrangement amiable avec votre dentiste.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse, en même temps n'y a t-il pas un délai légal de 7 jours de rétractation.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Le délai légal de rétractation n'existe que dans le cadre du démarchage à domicile, de la vente à distance et la conclusion de prêt. Pour tous les autres contrats, aucun délai de rétractation n'existe sauf si le contrat en prévoit un.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour ces renseignements

Cordialement

Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Cordialement